



Chute dans les escaliers

Par **Sissi2022**, le **28/04/2023** à **16:27**

Ma maman est décédée suite à une chute dans les escaliers, elle est morte sur le coup. Ayant une assurance "accident de la vie" l'assureur me demande son dossier médical afin de prouver l'accident non intentionnel, suis je obligé de le lui envoyer ? Je ne vois pas ce que son dossier médical peut prouver la chute accidentelle ?

Par **P.M.**, le **28/04/2023** à **17:17**

Bonjour tout d'abord,

Un médecin a dû effectuer des constatations pour délivrer le permis d'inhumer, d'autre part les médicaments qui figurent au dossier médical peuvent laisser transparaaître un état dépressif péexistant...

Par **youris**, le **28/04/2023** à **17:52**

bonjour,

vous ne devez envoyer le dossier médical qu'à un médecin de l'assurance, c'est un document confidentiel qui ne doit pas lu par du personnel non médical.

ce dossier médical peut révéler des pathologies et/ou des traitements ayant concouru à la chute de votre mère.

si vous ne répondez pas favorablement à la demande de l'assurance, celle-ci risque de ne pas vous indemniser.

salutations